

## Notice destinée aux candidats individuels et aux candidats scolarisés au CNED

### Inscription aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique épreuves 2024 et 2025

## Notice à lire impérativement avant de procéder à l'inscription

Les candidats autorisés, par dérogation, à subir les épreuves anticipées à la même session que les épreuves terminales (candidats âgés de 20 ans au 31 décembre de l'année de l'examen) ne doivent pas s'inscrire aux épreuves anticipées. L'inscription aux épreuves anticipées est comprise dans l'inscription aux épreuves terminales. La mention « inscrit » est indiquée sur la confirmation d'inscription du baccalauréat.

Il est déconseillé aux candidats présentant le baccalauréat tunisien aux sessions 2024 ou 2025 de s'inscrire aux épreuves anticipées du baccalauréat. Si ces épreuves ont lieu en même temps que les épreuves du baccalauréat tunisien, les dates ne pourront pas être modifiées.

**Les candidats scolarisés au CNED en classe complète réglementée** ne sont pas concernés par la 1<sup>ère</sup> étape, ils sont inscrits par le CNED. Ils doivent se connecter à leur compte Cyclades pour valider leur inscription. En cas de problèmes, ils doivent revenir vers le CNED qui ajustera sur Cyclades les éléments d'inscription. Ensuite, ils doivent **suivre la procédure décrite à la 2<sup>ème</sup> étape pour valider leur inscription.**

Les candidats inscrits au CNED en scolarité libre ou en cours à la carte doivent suivre la 1<sup>ère</sup> étape.

### L'inscription aux épreuves anticipées du baccalauréat se fait en 2 étapes :

**1<sup>ère</sup> étape : pré-inscription en ligne du lundi 27 novembre, 11h au jeudi 14 décembre 2023, 18 heures**

*Aucune inscription ne pourra être effectuée au-delà du 14 décembre, 18h.*

Les inscriptions doivent être effectuées sur un ordinateur et non un smartphone sur l'application CYCLADES en copiant l'adresse ci-dessous dans votre navigateur Google Chrome, Mozilla Firefox ou Microsoft Edge.

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

S'inscrire aux épreuves anticipées pour les candidats individuels sur **votre pays d'inscription Tunisie.**

**Attention : ne pas s'inscrire sur une académie de France. Les pays apparaissent dans le menu déroulant de l'application Cyclades.**

Le candidat crée un compte à partir de l'application CYCLADES s'il n'en possède pas déjà un.

**Ce compte lui permettra de s'inscrire et de récupérer tous les documents nécessaires au déroulement des épreuves (récapitulatif d'inscription, CONVOCATIONS aux épreuves, copies et relevés de notes) et de consulter ses résultats. Le candidat sera informé par mail lors de la mise à disposition des documents.**

#### **Points de vigilance**

- lors de la création du compte ;
- et lors de la saisie des informations à la rubrique 2 – Identification.

**L'identifiant est l'adresse mail du candidat** qui devra être valide sur toute la session de l'examen, soit jusqu'en juillet 2025.

**Attention : l'état civil saisi sur le compte doit être conforme à votre passeport, pièce d'identité en français, extrait de naissance en français.**

**L'état civil saisi sur le compte sera reporté sur le diplôme.**

**Indiquez une majuscule pour la 1<sup>ère</sup> lettre des noms propres : ils figureront tels que saisis par vos soins sur votre diplôme, pièce qui n'est délivrée qu'une seule fois.**

**Rappel : le nom d'usage** est réservé aux candidats dont cette donnée figure sur la pièce d'identité. Si ce n'est pas votre cas, il faut laisser la case vide.

**Les candidats nés en Tunisie ne renseignent pas le département de naissance.**

**Adresse postale : le plus grand soin doit être apporté à la saisie de votre adresse postale. Votre diplôme du baccalauréat délivré une seule fois en un exemplaire vous sera adressé par voie postale au 1er trimestre de l'année 2026 à l'adresse saisie par vos soins sur votre compte Cyclades.**

**Inscription** à l'examen "Epreuves anticipées du baccalauréat 2024" via votre compte candidat.

Après avoir renseigné les données personnelles, vous commencez à renseigner votre candidature :

### **Onglet : Qualifications présentées**

**Forme de passage** : le candidat doit choisir le calendrier de passation des épreuves. Deux formes de passage sont proposées :

► Forme de passage

Forme de passage \*

► Qualification présentée

Qualification présentée \*

	Formes de passage	
	Evaluations ponctuelles en terminale y compris l'EPS	Evaluations ponctuelles en 1ère et en terminale y compris l'EPS
<b>Epreuves au titre du contrôle continu</b>		
Spécialité suivie uniquement en classe de première	<b>Epreuve en Terminale</b> <i>(programme de 1<sup>ère</sup>)</i>	<b>Epreuve en 1<sup>ère</sup></b> <i>(programme de 1<sup>ère</sup>)</i>
Histoire géographie Enseignement scientifique (BCG) ou mathématiques (BTN)	<b>Epreuve en Terminale</b> <i>(Programme du cycle terminal)</i>	<b>Epreuve en 1<sup>ère</sup></b> <i>(programme de 1<sup>ère</sup>)</i> + <b>Epreuve en Terminale</b> <i>(programme de terminale)</i>
LVA LVB EMC Enseignements optionnels EPS	<b>2 activités en Terminale</b>	<b>2 activités en Terminale</b>
<b>Epreuves terminales</b>		
Français écrit Français oral	<b>Epreuve en 1ère</b>	
Philosophie Grand oral Spécialité 1 Spécialité 2	<b>Epreuves en terminale</b>	

Le choix de la forme de passage des épreuves concerne l'ensemble des enseignements obligatoires et optionnels.

**LE CHOIX EST DEFINITIF POUR L'ENSEMBLE DU CYCLE TERMINAL et ne sera pas modifiable.**

**Qualification présentée :** Baccalauréat général ou baccalauréat technologique

**Spécialités :**

- Baccalauréat général : Le candidat doit renseigner 3 spécialités parmi les 9 proposées (cf. annexe n°1a) ;
- Baccalauréat technologique, série STMG : Les épreuves de spécialités étant imposées (cf. annexe n° 1b), celles-ci sont pré-renseignées.

### Enseignement scientifique

Les candidats ayant choisi une spécialité mathématiques sont automatiquement inscrits à l'épreuve d'enseignement scientifique.

Quant aux candidats n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques, ils sont automatiquement inscrits à l'épreuve d'enseignement scientifique incluant les mathématiques spécifiques.

**Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1<sup>ère</sup> :** Le choix de cet enseignement est définitif. Aucune modification ne sera acceptée après la clôture des inscriptions.

### Onglet : Epreuves

Le candidat doit renseigner les langues parmi les 5 proposées en Tunisie : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol et Italien sur les épreuves de LVA et LVB. Quant à l'ETLV du baccalauréat STMG, **seul l'Anglais peut être choisi en Tunisie.**

Si le candidat souhaite s'inscrire à un enseignement optionnel (cf. annexe n° 2), il doit positionner sur l'épreuve concernée « inscrit ».

Avant de faire un choix, il est nécessaire de consulter la note de service du 25 octobre 2021 relative aux évaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels à compter de la session 2022 (BOEN n°41 du 4 novembre 2021) modifié par la note de service du 23/03/22 (BOEN n° 15 du 14/04/22) pour certaines évaluations ponctuelles à compter de la session 2023.

Attention l'inscription à un enseignement optionnel (non obligatoire) est définitive et la note obtenue comptera pour le résultat du baccalauréat, même si la note est inférieure à 10.

A la fin de la saisie, vous devez **relire attentivement** toutes les données saisies avant d'enregistrer votre inscription.

Les choix d'enseignements ne sont plus modifiables après la fermeture du serveur le 14 décembre à 18 heures. Ils sont définitifs pour l'ensemble du cycle terminal.

## VALIDATION DE L'INSCRIPTION

**Récapitulatif** : cet onglet affiche toutes les informations saisies précédemment, ainsi que toutes les épreuves auxquelles vous êtes inscrit.

**Attention !** Vous devez avoir consulté tous les onglets puis cliquer sur **enregistrer** pour **valider votre candidature**.

**Avant d'enregistrer votre inscription, relire attentivement toutes les données saisies, y compris votre adresse postale qui servira uniquement à l'envoi du diplôme au 1<sup>er</sup> trimestre 2026.**

**Les choix effectués lors de l'inscription sont définitifs et ne pourront faire l'objet de rectification ultérieure.**

Vous pouvez modifier votre candidature tant que le service d'inscription est ouvert, soit jusqu'au jeudi 14 décembre, 18 heures.

**Après enregistrement de l'inscription le récapitulatif d'inscription est disponible dans mon espace « Mes documents » dans CYCLADES. Vous devrez le dater, le signer et votre représentant légal doit également le signer si vous êtes mineur et le déposer dans la rubrique « Mes justificatifs ».**

**Justificatifs à déposer dans votre compte cyclades (2.) avant le 14 décembre 2023, 18h.**

➡ Je retrouve mon récapitulatif dans mon espace Cyclades à partir du menu, cliquez sur « Mes documents » (1.) :



➡ Je téléverse mes pièces justificatives dans mon espace Cyclades à partir du menu, cliquez sur « Mes justificatifs » (2.) :

**Téléverser impérativement les pièces justificatives demandées :**

Pour tous les candidats, le récapitulatif d'inscription dûment complété, daté, signé et accompagné des pièces justificatives demandées doit être téléversé dans votre espace candidat CYCLADES avant le 14 décembre, 18h.

**En l'absence de pièces justificatives, l'inscription sera annulée.**

**Les pièces justificatives :**

Le fichier PDF détaille les pièces justificatives à fournir en fonction de votre situation au regard des inscriptions. Celles-ci seront à téléverser dans la partie « Mes justificatifs »

**Document justifiant la nationalité française :** téléverser la copie du passeport ou de la carte d'identité.

**Document justifiant la nationalité pour les étrangers** : téléverser la copie du passeport ou à défaut extrait de naissance en français.

Précisions sur **la position régulière au regard du code du service national pour les candidats de nationalité française** :

La copie du certificat de participation à la journée Défense et Citoyenneté, attestation provisoire ou à défaut la copie de l'attestation de recensement doit être impérativement produite. En l'absence, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'examen.

**Le récapitulatif d'inscription doit être relu attentivement** : *ne pas négliger l'étape de relecture avant son envoi.*

L'inscription à un examen étant un acte personnel, il est recommandé aux candidats de procéder eux-mêmes à leur inscription, afin d'éviter toute erreur ou omission d'enregistrement.

**Si malgré votre relecture, vous relevez des erreurs, vous devez les corriger à l'encre rouge** avant d'adresser le document au bureau des examens comme précisé dans la 2<sup>ème</sup> étape.

**2<sup>nde</sup> étape : Envoi du dossier exclusivement par voie postale (par Rapid Post de préférence) à l'adresse suivante :**

Institut français de Tunisie  
Bureau des examens  
20-22 avenue de Paris  
BP 180  
1080 Tunis Cedex

**au plus tard le vendredi 15 décembre 2023, le cachet de la poste faisant foi, date impérative sous peine d'annulation de l'inscription.**

*Le dossier comprend obligatoirement les pièces suivantes à fournir :*

- Le récapitulatif d'inscription **datée et signée par le candidat ET par son représentant légal si le candidat est mineur**. Si le récapitulatif d'inscription comporte des erreurs, vous devez les corriger en rouge avant l'envoi ;
- la photocopie du passeport ou de la carte d'identité en français ou un extrait d'acte de naissance rédigé en français ;
- un chèque **certifié** de 425 TND de droits d'examen à l'ordre de l'Agent comptable de l'ERT. Il ne sera procédé à aucun remboursement des droits d'examen ;
- pour les candidats inscrits en année complète réglementée au CNED, l'attestation d'inscription ;
- pour les candidat(e)s de **nationalité française âgé(e)s de 16 à 18 ans** :
  - la copie de l'attestation de recensement.
- pour les candidat(e)s de **nationalité française âgé(e)s de 18 à 25 ans** :
  - le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté. A défaut, les documents suivants sont acceptés :
    - copie de l'attestation provisoire « en instance de convocation » ;
    - copie de l'attestation individuelle d'exemption.

- pour les candidats de nationalité autre que française ou tunisienne, la photocopie de la carte de séjour en Tunisie certifiée conforme.

**Aucun accusé de réception de votre dossier ne vous sera adressé.**

**A prévoir pour la passation des épreuves de l'examen, un passeport, un permis de conduire ou à défaut, une carte d'identité : une pièce d'identité sera exigée.**

## ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS

Pour toutes questions relatives à votre inscription, vous pouvez écrire un courriel à l'adresse [bureau.examens@institutfrancais-tunisie.com](mailto:bureau.examens@institutfrancais-tunisie.com) en précisant votre NOM PRENOM et EA 2024  
Il est inutile de vous déplacer au bureau des examens ou de prendre contact par téléphone à ce sujet.

## EPREUVES ANTICIPEES DE FRANCAIS

**Le récapitulatif des textes et des œuvres étudiés doit être adressé en mai au Bureau des examens de Tunis y compris pour les candidats scolarisés au CNED. La maquette de ce récapitulatif, la date limite et les modalités de transmission seront communiquées ultérieurement sur la page web du Bureau des examens.**

Chaque candidat individuel doit construire par lui-même ce récapitulatif en conformité avec les programmes de la classe de première. Il présente l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.

## CONVOCATIONS AUX EPREUVES

Vous serez avertis par mail de la mise à disposition de votre convocation dans votre espace candidat Cyclades.

Les dates des épreuves et lieu de passation seront précisées sur les convocations de chaque candidat. **Ces dates ne seront pas modifiées pour des raisons de convenance personnelle.**

Il est impératif de lire les consignes jointes aux convocations.

**Les dates des épreuves seront indiquées sur la page web du bureau des examens et concours dès qu'elles seront arrêtées.** Elles ne sont pas communiquées par courriel, ni par téléphone. Il est donc inutile de prendre contact avec le bureau des examens au sujet du calendrier des examens.

## CONTENUS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT

L'ensemble des informations relatives au baccalauréat sont disponibles sur le site Eduscol

Baccalauréat général : <https://eduscol.education.fr/750/baccalaureat-general>

Baccalauréat technologique : [https://eduscol.education.fr/768/baccalaureat-technologique?menu\\_id=915](https://eduscol.education.fr/768/baccalaureat-technologique?menu_id=915)

## EPREUVES DE SPECIALITES BACCALAUREAT GENERAL

### 9 spécialités prévues par la réglementation :

Spécialités	Domaines au choix
Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	
Humanités, Littérature et philosophie	
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales*	Anglais ou Anglais monde contemporain
Mathématiques	
Numérique et sciences informatiques	
Physique-chimie	
Sciences de la vie et de la Terre	
Sciences de l'ingénieur	
Sciences économiques et sociales	

\*Les candidats qui choisissent la spécialité LLCER doivent impérativement suivre l'enseignement d'anglais en LVA, LVB ou LVC.

Annexe n° 1b

## EPREUVES DE SPECIALITES DU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

### Spécialités prévues par la réglementation :

Série	Spécialités	
	Spécialités évaluées en fin de classe de 1 <sup>ère</sup>	Spécialités évaluées en classe de terminale
<b>STMG</b>	Sciences de gestion et numérique	- Droit et économie - Management, sciences de gestion et numérique

Annexe n° 2

### ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS CANDIDATS INDIVIDUELS

#### Deux enseignements optionnels maximum au choix parmi :

	Voie générale	Série STMG
<b>Enseignement en première et terminale</b>	- Arts plastiques - Arts Théâtre - Langue vivante C	- Arts plastiques - Arts Théâtre
<b>Enseignement uniquement en terminale</b>	- Mathématiques complémentaires <i>(sauf candidats avec spé Maths en terminale)</i> - Mathématiques expertes <i>(réservé aux candidats avec spé Maths en terminale)</i> - Droit et grands enjeux du monde contemporain	- Droit et grands enjeux du monde contemporain

## MODALITES D'ÉVALUATION des enseignements optionnels

(cf. note de service du 25 octobre 2021 publié au BOEN n°41 du 4 novembre 2021)

Enseignements optionnels	Note	Passation sur les deux années du cycle terminal		Passation en fin de cycle terminal
		Epreuve en fin de première	Epreuve en fin de terminale	Epreuve en terminal
<b>Langue vivante C</b>	Sur 20 pts	<b>Niveau visé A2</b> <b>Axes définis dans le programme de LVA/LVB</b>  <b>Evaluation orale de 10 mn sans préparation</b> <b>Déroulement :</b> Le candidat présente un document (texte ou document iconographique) à l'examinateur. Max 5mn de présentation du document en expliquant en quoi il illustre une thématique traitée au cours de l'année. Max 5mn d'entretien où l'examinateur engage le candidat à approfondir certains points de son exposé puis élargit à des questions générales.	<b>Niveau visé A2/B1</b> <b>Axes définis dans le programme de LVA/LVB</b>  <b>Evaluation orale de 10 mn sans préparation</b> <b>Déroulement :</b> Le candidat apporte 2 ou 3 documents portant sur le même thème (1 ou 2 textes et 1 ou 2 documents iconographiques) Max 5mn de présentation du dossier en expliquant en quoi il illustre une thématique traitée au cours de l'année. Max 5mn d'entretien où l'examinateur engage le candidat à approfondir certains points de son exposé puis élargit à des questions générales.	

Enseignements optionnels	Note	Passation sur les deux années du cycle terminal		Passation en fin de cycle terminal
		Epreuve en fin de première	Epreuve en fin de terminale	Epreuve en terminal
<b>Arts plastiques</b>  <i>Programme de 1<sup>ère</sup> l'arrêté du 17 janvier 2019 publié au BOEN spécial du 22 janvier 2019</i> <i>Programme de terminale : arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN n°8 du 25 juillet 2019</i>	1 <sup>ère</sup> partie sur 10pts  2 <sup>ème</sup> partie sur 10 pts	<b>Deux parties sur le programme de première</b>	<b>Deux parties sur le programme de terminale</b>	<b>Deux parties sur le programme du cycle terminal</b>
		<b>1<sup>ère</sup> partie de 15mn sans préparation : compétences relatives à la pratique plastique</b> Dont 5 à 7 mn max de présentation de deux réalisations par le candidat amené le jour de l'épreuve. Si nécessite matériel, amené par le candidat et prévoit des versions imprimées. Temps restant dialogue avec le jury  <b>2<sup>ème</sup> partie de 15mn sans préparation : connaissances et compétences relatives à la culture plastique et artistique</b> Dont 5mn max de présentation par le candidat d'une réflexion en s'appuyant sur 2 ou 3 œuvres relevant des arts plastiques. Temps restant dialogue avec le jury pour approfondir la réflexion du candidat.  <b>Document de synthèse, questionnement des programmes et listes des œuvres choisies</b> Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement en une page, le travail conduit.		

Enseignements optionnels	Note	Passation sur les deux années du cycle terminal		Passation en fin de cycle terminal
		Epreuve en fin de première	Epreuve en fin de terminale	Epreuve en terminal
<b>Arts théâtre</b>  <i>Programme de 1<sup>ère</sup> : arrêté du 17 janvier 2019 publié au BOEN spécial du 22 janvier 2019</i>  <i>Programme de terminale : arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN n° 8 du 25 juillet 2019</i>	1 <sup>ère</sup> partie 10 pts  2 <sup>ème</sup> partie 10 pts	Deux parties sur le programme de première	Deux parties sur le programme de terminale	Deux parties sur le programme du cycle terminal
		<b>1<sup>ère</sup> partie de 15 mn sans préparation : Compétences relatives à la pratique théâtrale</b> 5 mn max : Le candidat présente et interprète une courte scène en lien avec un projet de création réalisé durant l'année. Temps restant : entretien avec le jury  <b>2<sup>ème</sup> partie de 15 mn sans préparation : Connaissances et compétences relatives à la culture théâtrale et artistique</b> 5 mn max de présentation par le candidat de l'une des questions ou l'un des œuvres étudiée ou vue que le jury sélectionne dans la liste transmise avant l'évaluation. Temps restant : entretien avec le jury		<b>1<sup>ère</sup> partie de 15mn sans préparation : Compétences relatives à la pratique théâtrale</b> 5mn max : Le candidat présente et interprète une courte scène en lien avec un projet réalisé durant les deux années du cycle terminal. Temps restant : entretien avec le jury  <b>2<sup>ème</sup> partie de 15 mm sans préparation : Connaissances et compétences relatives à la culture théâtrale et artistique</b> 5mm max de présentation par le candidat de l'une des questions ou l'un des œuvres étudiée ou vue que le jury sélectionne dans la liste transmise avant l'évaluation.
		<b>Le carnet de création et le document de synthèse sont transmis au jury au plus tard 15 jours avant l'évaluation.</b>		
Enseignements optionnels	Note	Passation sur les deux années du cycle terminal		Passation en fin de cycle terminal
<b>Mathématiques expertes</b>  <i>Programme de terminale : arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019</i>	20 pts	Epreuve en fin de première	Epreuve en fin de terminale	<b>Durée : Evaluation orale de 30 minutes avec 30 minutes de préparation</b> <b>Déroulement :</b> L'examineur propose deux questions sur des parties différentes du programme à préparer. Entretien entre le candidat et l'examineur.
				<b>Matériel disponible :</b> Tableau <b>Matériel autorisé :</b> calculatrice avec mode examen

Enseignements optionnels	Note	Passation sur les deux années du cycle terminal		Passation en fin de cycle terminal
		Epreuve en fin de première	Epreuve en fin de terminale	Epreuve en terminal
<p><b>Mathématiques Complémentaires</b></p> <p><i>Programme de terminale : arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN spécial n°8 du 25 juillet 2019</i></p>	20 pts			<p><b>Durée : Evaluation orale de 30 minutes avec 30 minutes de préparation</b></p> <p><b>Déroulement :</b> Le candidat fournit à l'examineur une liste de 6 thèmes d'étude du programme. L'examineur propose au candidat 2 questions portant sur 2 thèmes différents figurant dans la liste du candidat. Le candidat peut s'appuyer sur ces notes pendant l'entretien.</p> <p><b>Matériel disponible :</b> Tableau <b>Matériel autorisé :</b> calculatrice avec mode examen</p>
<p><b>Droits et grands enjeux</b></p> <p><i>Programme de terminale : arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN spécial n°8 du 25 juillet 2019</i></p>	20 pts			<p><b>Durée : Evaluation orale de 30 mm sans temps de préparation</b></p> <p><b>Déroulement :</b> A partir d'un <b>dossier personnel</b> composé et présenté à l'examineur par le candidat, ce dernier expose pendant 10mm max son analyse sans être interrompu, puis répond aux questions durant 10mm.</p> <p>Le candidat remet au jury un exemplaire d'un dossier écrit de 5 pages min 10 pages max (hors annexes). Le candidat dispose d'un 2<sup>e</sup> exemplaire pendant la durée de l'épreuve.</p> <p><b>Le dossier doit émaner d'une réflexion personnelle du candidat. Tout plagiat pourra être considéré comme une fraude à l'examen.</b></p>